

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
CANTON DU TARAVO ORNANO

Liberté – Egalité – Fraternité

MAIRIE DE COTI-CHIAVARI
(Code postal 20138)

Délibération n°27.2018

LE MAIRE DE COTI-CHIAVARI

SEANCE DU QUATORZE AVRIL DEUX MILLE DIX-HUIT

Le samedi 14 avril 2018 à 15 heures

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Henri ANTONA, le Maire.

<u>NOMBRE DE MEMBRES</u>
Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 14
Présents : 13
Absents : 1
Qui ont donné pouvoir : 0

Présents : Henri ANTONA, Jean Paul ANTONA, Céline BATESTI POGGI, Patrice FOUCHARD , Lucien LACOMBE, René MAILLET, Jean-Baptiste Félix MARIANI, Félix PERETTI, Henri PERETTI, Julien PERETTI, Hélène POGGI, Pierre POGGI, Catherine SANSONETTI

Absents : Antoine PERETTI

Date de la convocation

30/03/18

Date d'affichage

16/04/18

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
le

Le quorum est atteint :

oui

non

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.21121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Secrétaire(s) de séance : René MAILLET

Publication ou notification
le

Objet de la délibération : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF M14 2018

Vu l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Président soumet au Conseil le vote du budget primitif 2018- M14 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour, 00 voix contre et 00 abstention,

APPROUVE le document budgétaire tel que présenté;

DONNE délégation à l'exécutif de signer tout acte et document se rapportant à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré à COTI CHIAVARI, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents

POUR LE MAIRE
PAR LA DÉLÉGATION DU PREMIER ADJOINT
JEAN PAUL ANTONA
CORSE DU SUD